

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.
Date de convocation : le 22 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mr. HEBERT Philippe, Mme AUBRIL Katie, Mr. LEVACHER Philippe, Adjoints ;
Mmes CHEDRU Kristell, DUHO Christelle, GALLIENNE Véronique, GOURIOU Laura, VEZIER Lorna et MM CHEVALIER Romain, DURIEZ René, GODEFROY Marc, LETERME Christophe, OULAL Abdelkader, JOIGNANT Benjamin.

Secrétaire de séance : Mme Laura GOURIOU

MARCHE DE CHAUFFAGE – SIGNATURE D'UN AVENANT :

D'importants travaux à la maison pour tous sont à prévoir : la réfection du circuit d'eau chaude afin d'éviter les risques de légionnelle par l'installation d'un bouclage. Les travaux comprennent le changement des colonnes de douches ; 3 par vestiaires. Ces vestiaires sont utilisés par le centre de loisirs l'été. Le coût de l'opération **12 105.41 € HT.**

Par ailleurs, une des classes n'est pas correctement alimentée en chauffage ; fuite sur le réseau. Montant des travaux : **5 582.47 € HT.**

Enfin, 2 aérothermes sur 3 de la maison pour tous ne fonctionnent plus. Montant des travaux : **13 757.54 € HT.**

Depuis 2019, la commune a signé un marché de chauffage qui comprend dans le cadre du P3, un certain nombre de travaux qui seront lissés tout au long des 12 années que dure le contrat. Compte tenu des travaux précédemment cités, qui sont urgents, il convient de réajuster le contrat par un avenant. Cet avenant entraîne une plus-value annuelle de **825.48 euros.**

Il convient d'autoriser la signature de cet avenant n° 2.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 avec la société MISSENARD permettant la répartition des dépenses engendrées sur plusieurs années.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX



125DELIB2900626